



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2022/3732/173 du 20 décembre 2022, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé

la société CJ Constructions SARL à exploiter, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque SANY, type SY26U-2006/42/EU, numéro de construction SY0027CC17378.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 29 décembre 2022 au 7 février 2023 inclus).

Pétange, le 23 décembre 2022
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,